

# Au Conseil de Gouvernement

Présidé par M. Abdallah Mohamed Kamil, le Conseil de Gouvernement a consacré la majeure partie de sa séance du jeudi 20 janvier à l'examen des budgets de la Caisse des prestations sociales, du Service médical interentreprises et du Centre d'études géologiques et de développement ainsi qu'à la fixation du nouveau prix des hydrocarbures vendus au détail.

Le budget établi par le C. E.G.D. pour 1977 est en diminution d'un peu plus de quatre millions par rapport à celui de l'exercice précédent. La raison en est essentiellement le passage du stade expérimental au stade industriel de la culture de l'algue rouge qui, dès lors, échappe au C. E.G.D. et sera exploitée par une société privée.

En ce qui concerne le budget du Service Médical inter-entreprises le Conseil du Gouvernement a approuvé une modification concernant l'exercice 1976, proposée par le conseil d'administration de cet organisme pour réajuster les frais de personnel et les charges sur exercices antérieurs.

De même, le Conseil de Gouvernement a approuvé une modification du budget de la Caisse des prestations sociales pour l'exercice 1976, augmentant de deux millions les prévisions de dépenses de celui-ci, ainsi que la répartition chiffrée d'un crédit, déjà voté, de 105.231.000 FD comprenant un prêt de 100.000.00 de FD au profit de l'Electricité de Djibouti.

En même temps, le Conseil de Gouvernement a approuvé le budget de cette caisse pour l'exercice 1977. Celui-ci pré-

voit un excédent de recettes de près de quarante quatre millions sur le budget de fonctionnement et de quarante et un million environ sur les opérations en capital, dont les plus importantes seront l'achèvement de l'immeuble administratif et le démarrage de l'informatisation des services de la C.P.S. jumelé avec ceux du S.M.I.

Pour tenir compte du dernier relèvement du taux de la taxe intérieure de consommation, comprise dans le prix de vente des hydrocarbures commercialisés dans le Territoire, il a fallu réviser ce dernier qui est dorénavant fixé à Djibouti ainsi qu'il suit :

57,30 pour l'essence ordinaire  
62,20 pour le super-carburant  
31,40 pour le gaz-oil  
33,30 pour le pétrole.

Au cours de la même séance, le Conseil de Gouvernement a désigné pour représenter le Territoire au conseil d'administration de la Société Immobilière, MM. Obsiye Bouh Abdallah, contrôleur de la C.P.S., Ali Mahammed Houmed, chef de cabinet du président du Conseil de Gouvernement, Ahmed Aden Youssouf, directeur-adjoint des Finances et, sur proposition de la Chambre des députés, MM. Barkat Gourad Hamadou, sénateur et Mohamed Elmi Odah, député.

Par ailleurs le Conseil de Gouvernement a nommé M. Ahmed Ibrahim Abdi, délégué administratif permanent du T.F.A.I. à Paris, M. Pierre Frier, inspecteur des Affaires administratives et, sur proposition de la C.P.S. et du S.M.I. M. Georges Costa, agent comptable de ces deux organismes.

20 Janvier 77

22-01-77  
M. Ahmed  
E. O. Hamadou  
Abdi